EAU



De grosses disparités dans les tarifs de l'eau existent entre communes urbaines et rurales de l'Oise. Pourtant, c'est souvent là où l'eau est la moins chère qu'il y a le plus d'impayés.

e chiffre impressionne. Il a deux mois, le maire de Grandvilliers, Jacques Larcher, annonçait se trouver face à 100 000 euros d'impayés d'eau depuis 2014 dans sa commune. Aujourd'hui, l'élu relativise. « Ça s'arrange. Beaucoup d'habitants ont payé leurs factures depuis », tempère-t-il.

Le cas de Grandvilliers peut paraître marginal auprès de ses voisines. « Nous n'avons pas beaucoup d'impayés, souligne Marie Dubut, maire de Marseille-en-Beauvaisis. Nous assurons nous-même la régie, et sur l'essentiel de nos 650 abonnements, ça va. » À Songeons, aucun gros souci à signaler non plus. « Veolia ne me signale pas beaucoup d'impayés », note le maire François Dumars.

Dans les villes de taille plus importante comme Beauvais, les impayés sont plus nombreux, comme le note Yannick Plottu, directeur de l'Environnement au sein de l'Agglomération du Beauvaisis.

« En 2017, à Beauvais, nous étions à 3% du montant des factures impayées contre 1,5% en dehors de Beauvais, chiffre-t-il. Il y a beaucoup moins de gens se trouvant dans des situations difficiles en dehors de la ville. Les impayés d'eau dépendent vraiment de la typologie de l'habitat. À Hermes, où il y a beaucoup d'habitat social, nous sommes au même niveau que Beauvais, à 3% d'impayés. »

« Sur le fond, il devrait y avoir des tarifs nationaux pour l'énergie qui sont égaux pour tous »

Pierre Desliens

Le pourcentage devrait cependant être plus élevé dans la ville préfecture, mais il est atténué par la distribution de chèques eau solidarité depuis 2012. «Pour l'Agglomération, nous sommes à une moyenne de 2,6% d'impayés, chiffre Yannick Plottu. Le manque à gagner est de 130 000 euros par an, rien que pour l'assainissement.»

Plus au sud du département, dans la communauté de communes thelloise, l'eau est très chère: de 6,30 à 9 euros en moyenne (contre 3,50 euros à Beauvais).

Des tarifs qui s'expliquent par les travaux de raccordement à l'assainissement en cours, entre autres, mais aussi par la faible densité de population. Pour autant, le taux d'impayés n'est pas si élevé. « D'après le rapport annuel du délégataire, il s'élève entre 2 et 4% selon les communes », indique Pierre Desliens, vice-président de la communauté de communes en charge de l'assainissement. Nous sommes dans la norme, ce n'est pas spécialement élevé. Ce n'est pas agréable de payer son eau très cher,

mais il y a un service en contrepartie. Les gens ont pris le pli et sont passés au prélèvement mensuel plutôt qu'annuel. Payer 30 à 40 euros par mois n'est pas plus dur que de payer son abonnement téléphonique ou internet. Et puis, il y a le recouvrement, l'argent qui n'a pas été payé à temps n'est pas perdu. » Même si avec la loi Brottes, les mesures de contrainte n'ont plus cours (lire ci-contre).

Pour Pierre Desliens, l'eau pose aussi une question d'inégalité sur le territoire, où les tarifs fluctuent d'une ville à l'autre et entre la ville et la campagne.

« Beaucoup d'habitants sur une surface réduite, comme à Beauvais, permettent de faire baisser la facture. Sur le fond, il devrait y avoir des tarifs nationaux pour l'énergie qui sont égaux pour tous. »

BENJAMIN MERIEAU

QUELLES MESURES EN CAS D'IMPAYÉS?

Le champ des possibilités s'est amenuisé en cas de non paiement de facture d'eau, depuis 2013 et la mise en place de la loi Brottes. « Elle interdit les coupures d'eau, mais aussi le lentillage, qui permet de réduire le débit d'eau », informe Yannick Plottu. Il reste donc au fournisseur à trouver une solution avec son client ou de lancer dans le pire des cas une procédure de recouvrement.